

Envoi par courrier et par télécopie

Québec, le 9 décembre 2003

Monsieur Réal Carbonneau  
Ministère des Ressources naturelles de la Faune et des Parcs  
5700, 4<sup>e</sup> Avenue Ouest  
Charlesbourg (Québec) G1H 6A1

Objet :           Projet de centrale de cogénération à Bécancour par TransCanada Energy Ltd

---

Monsieur,

À la suite de la première partie de l'audience publique tenue les 18 et 19 novembre dernier sur le projet mentionné, la commission du BAPE chargée de l'étude de ce dossier désire obtenir des renseignements complémentaires sur la question suivante :

Le gouvernement du Québec prévoit-il rendre obligatoires les normes Novoclimat pour toutes les nouvelles résidences construites ? Le cas échéant, à quel moment cette mesure pourrait-elle être mise en vigueur ? Sinon, expliquer pourquoi.

Une réponse rapide de votre part serait appréciée, soit d'ici le 15 décembre prochain, compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux.

Il est également possible que d'autres questions vous soient acheminées ultérieurement au cours de la période du mandat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos meilleurs sentiments.



Renée Poliquin  
Coordonnatrice du secrétariat de la commission